

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N)-BELGIQUE

JUIN 2015

GAZELCO

CGSP

FGTB Services Publics

Travailler jusqu'à 67 ans ?

71^e année - n°6 - Juin 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



DOSSIER P. 4



ÉDITO
Les raisons de
la colère
P. 3



LE MOT QUI PUE
Team building
P. 7



GAZELCO
À quoi servent les
économistes s'ils disent
tous la même chose ?
P. 11

Grève des services publics du 22 avril 2015

Remerciements

Cher(e)s Camarades,

Nous tenions à vous remercier pour votre dévouement lors de ces 24 heures de grève. Nous avons, ensemble, souligné l'importance de services publics forts, abordables et durables.

Notre combat est loin d'être facile et il n'est pas terminé. Les différents gouvernements de ce pays ne sont pas encore prêts à renoncer à leurs mesures d'économies néfastes comme la réforme des pensions. Nous avons donc du pain sur la planche si nous voulons les empêcher de mener une politique de détricotage des services publics.

Nous espérons également pouvoir compter sur vous dans les prochaines semaines et les prochains mois afin de poursuivre notre lutte aux côtés de nos camarades de la FG TB !

Michel Meyer, Président



Permanences fiscales

Huy

Le mercredi 17 juin, de 9h à 12h et de 13h à 15h à la Régionale, rue du Neufmoustier, 8.

Liège

Les jeudis 18 et 25 juin, de 9h à 12h et de 14h à 16h à la Régionale, Salle Yerna, 2^e étage, place Saint-Paul, 9/11.

DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Voyage en Bourgogne

L'Amicale des Pensionnés organise un voyage en Bourgogne les 18, 19 et 20 août 2015.

Visites de Langres, Beaune, Savigny, Caves patriarcale avec dégustation, Auxerre et croisière sur l'Yonne.

Prix : 305 €/personne (2 nuits en 1/2 pension, visites comprises). Inscriptions pour le 1^{er} juillet au plus tard.

Renseignement complémentaire à la Régionale, le mardi après-midi de 14h à 16h.

Huy

Après-midi récréatif

Le Comité intersectoriel Pensionnés organise son après-midi récréatif le **13 juin à 14h30** dans la salle de la Maison du Peuple, rue du Val Notre Dame, 323 à Moha.

Inscriptions pour le 10 juin au plus tard :

- au secrétariat de la Régionale, rue du Neufmoustier, 8. Tél. : 085/82 45 55, les lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h ; les mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 ;
- par e-mail : bernadette.parmentier@cgsp.be

NB : Lors de votre inscription, communiquez votre n° de téléphone et/ou votre adresse e-mail.

Pour votre information, les Pensionnés organiseront, début septembre, une excursion dans la région (Nismes-Viroinval). Une invitation personnelle vous parviendra dans le courant du mois d'août.

Luxembourg

Congrès statutaire 2016

Le samedi **30 janvier 2016** se tiendra le Congrès statutaire intersectoriel de la Régionale du Luxembourg.

Un appel aux candidatures est lancé pour les mandats suivants :

- un secrétaire régional intersectoriel : Olivier Dulon, sortant et rééligible ;
- 2 vérificateurs aux comptes et 2 réserves : Nadine Schoentgen, Catherine Malherbe, Robert Schiltz et Pierre Monvoisin sortants et rééligibles.

Les élections se dérouleront conformément au Règlement intersectoriel de la Régionale du Luxembourg ainsi qu'aux statuts de la CGSP fédérale.

Les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée pour le 5 juin 2015 à 12h, à :

CGSP

Roland Bastogne

Président

Rue des Martyrs 80 - 6700 Arlon

Les raisons de la colère

Disons-le d'emblée, la mobilisation n'est pas à la mesure des enjeux. Le problème ne vient certainement pas des travailleuses et travailleurs des services publics ou du secteur privé. Les choix stratégiques des organisations syndicales ont décontenancé ceux qui voulaient dire à ce gouvernement que cela suffit. La partie est-elle donc perdue ? Bien sûr que non et, au contraire, plus que jamais nous devons nous mobiliser. Particulièrement, les enjeux des services publics deviennent vitaux. Demain, la privatisation totale guette les entreprises publiques. Leurs effectifs jugés *pléthoriques* ne permettent même plus la prise des congés légaux à leurs travailleurs...

Les attaques sur les pensions publiques se font tous azimuts : les périodes assimilées, l'âge de la retraite, les carrières mixtes et même les organismes chargés de traiter les pensions (SDPSP, ONP, HR-Rail...).

Le saut d'index touchera encore plus les travailleurs publics car, contrairement au secteur privé où existe, si ténue soit-elle, une marge salariale, dans les secteurs publics ce sera 0,0 !

Le non-remplacement d'agents, la réduction des budgets de fonctionnement ne permettent plus à nos administrations de... fonctionner. Les conditions de travail sont désastreuses et le stress psychosocial se développe à une vitesse exponentielle parmi les travailleuses et les travailleurs. L'accueil des usagers et le service dû aux citoyens de ce pays sont devenus impossibles et si l'agressivité rencontrée aux guichets ou au contact de la population ne peut trouver de justification, elle n'en est pas moins explicable.

Ce gouvernement, avec un cynisme auquel nous ne devons pas nous habituer, invente presque chaque semaine de nouvelles décisions toutes plus antisociales et plus vexatoires pour le monde du travail les unes que les autres. Les atteintes aux syndicats se multiplient.

Face à cette attitude, nous devons reprendre la lutte dans toutes les formes possibles. Le gouvernement divise les travailleurs et travailleuses pour éviter de se trouver face à un front uni. Nous devons démonter cette pratique et unifier les luttes, que ce soit face au gouvernement fédéral, aux gouvernements des entités fédérées ou vis-à-vis des pouvoirs locaux lorsqu'ils sont pris des mêmes frénésies humiliantes (licenciements de contractuels, privatisation ici de l'entretien ménager, là-bas des repas scolaires, etc.)

Le mois de juin est habituellement, d'un point de vue social, un mois plus calme : les premiers collègues qui prennent des vacances, du moins ceux qui y parviennent encore, l'enseignement en période d'examens...

Malgré ces contingences, le mois de juin 2015 sera chaud : mobilisations, concentrations et manifestations vont se multiplier. En effet, la pression va s'intensifier. Nous nous attendons au pire cet été de la part de ces droites réunies, mais qu'elles ne pavoient pas : nous serons au rendez-vous !

Le combat doit continuer, il n'est pas possible d'imaginer encore quatre années de cette politique inefficace économiquement et scandaleuse socialement. Ne plus montrer de signes de faiblesse et de division, telle est notre obligation.

Tous ensemble contre ce gouvernement des droites et des rentiers !

Travailler plus longtemps pour une pension moindre !

Le mercredi 22 avril, la CGSP a décrété un mot d'ordre de grève partout en Belgique. Le même jour, le Parlement fédéral discutait d'une loi qui restreint les pensions des fonctionnaires et qui vise à les aligner sur celles, plus faibles, du secteur privé.

Le Ministre des Pensions ne cesse de déclamer par presse interposée que le but n'est pas d'obliger les gens à travailler jusque 67 ans, que seuls 10 % des travailleurs seraient concernés.

Force nous est de constater que toutes les mesures prônées par ce gouvernement antisocial vont au contraire faire en sorte que peu de gens pourront encore prétendre à une pension anticipée.

1. Relèvement de l'âge légal de la pension de retraite

Le gouvernement a décidé lors du Conseil des Ministres du 3 avril 2015 de porter l'âge légal de la pension de retraite à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030. Cela sans aucune concertation avec les interlocuteurs sociaux ! Ces mesures viseraient à garantir le système des pensions à moyen et long terme. Il s'agit bien sûr d'une pétition de principe car aussi longtemps que le taux de chômage, et singulièrement celui des jeunes, ne sera pas redescendu sous les 5 %, vouloir faire travailler les plus âgés plus longtemps est non seulement une ineptie, c'est une arnaque ! En effet, les « seniors » dont les employeurs ne veulent plus se retrouver au « chômage » avec des allocations plus basses que le montant espéré de leur prépension ou de leur pension ! S'ils ne sont tout simplement pas exclus du droit aux allocations...

D'autre part, s'il s'agissait de faire face au « papy-boom », pourquoi n'appliquer la mesure que dans 10 ans alors qu'à ce moment le problème ne se posera plus ? Tout cela est purement idéologique : ce qui est en jeu, ce n'est ni l'équilibre des finances, ni la dette publique, mais bien la privatisation des systèmes de pensions.

2. Pension anticipée : conditions de carrière et d'âge

La condition de carrière minimale pour pouvoir prétendre à la pension anticipée passera à 41 ans en 2017 et à 42 ans en 2019. L'âge auquel on pourra prendre sa retraite anticipée est porté à 62,5 ans en 2017 et à 63 ans en 2018. Autant dire que la prépension sera pratiquement inaccessible à beaucoup de travailleurs. Ce gouvernement oblige donc les travailleurs à rester actifs aussi longtemps que possible tout en supprimant la possibilité de diminuer la pénibilité du travail en fin de carrière !

3. Restriction, voire suppression des périodes d'assimilation

Les périodes d'inactivités professionnelles prises en compte dans le calcul de la durée de carrière seront restreintes, voire supprimées. Ainsi par exemple, l'assimilation des périodes d'inactivité pour le crédit-temps sera limitée à 12 mois, et sera complètement supprimée dans le cas du crédit-temps sans motif.

4. Pension de survie

L'âge du conjoint survivant sera porté à 50 ans en 2025 et à 55 ans en 2030, pour pouvoir prétendre à l'obtention d'une pension de survie.

5. Le bonus pension

Le bonus pension est supprimé dès le 1^{er} janvier 2015. Il donnait des droits de pensions supplémentaires aux personnes qui souhaitaient continuer à travailler alors qu'elles pouvaient s'arrêter. La seule mesure positive dans le Pacte de solidarité entre les générations relatives à l'allongement de la carrière est désormais abrogée...

6. Cumul – Plafonds pour le travail autorisé

Le gouvernement entend désormais permettre le cumul illimité d'une pension de retraite avec les revenus d'une activité professionnelle, soit à 65 ans, soit après 45 ans de carrière. Toutefois, les revenus professionnels

perçus en cas de cumul avec une pension de retraite n'ouvriront aucun droit supplémentaire à la pension légale. Les limites de cumul sont maintenues en cas de pension anticipée.

7. La suppression de l'« assimilation des périodes en tant que personnel contractuel du service public » dans le calcul de la pension des fonctionnaires

L'entrée en vigueur de cette mesure est liée à une pension du deuxième pilier avec un niveau de cotisations suffisant pour les agents contractuels.

8. La bonification pour diplôme et le droit à la pension anticipée

La bonification pour diplôme est une disposition qui permet de valoriser les années d'études (de deux à sept ans) qui vous ont permis d'obtenir le diplôme (études supérieures ou universitaires) qui était exigé comme condition à votre recrutement. À partir du 1^{er} janvier 2016, pour un diplôme de 4 ans et plus, la durée d'études prise en considération pour l'ouverture du droit à la pension, est progressivement diminuée de 6 mois par année calendrier. Tous les agents des services publics ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur devront donc travailler plus longtemps !

9. Tantièmes préférentiels

Le gouvernement veut également prendre une mesure visant à ce que tous les droits à la pension soient constitués au tantième 1/60^e, tant pour le calcul que pour l'accès à la pension, sauf pour les métiers lourds dans le secteur public. Mais ici aussi ce dossier est renvoyé à la Commission nationale des Pensions. Bien malin qui pourrait dire ce que ce gouvernement veut signifier par « métiers lourds » ! Il semblerait d'ores et déjà que les métiers *stressants* ne seraient déjà pas compris comme métiers lourds... (Sic). À suivre !



Mourir au travail ?

Bien qu'il y ait eu désaccord des trois syndicats siégeant au Comité A, la loi reprenant les dispositions en matière de pensions du secteur public a été votée lors de la séance plénière de la Chambre du 22 avril 2015.

Alors, lorsque le Ministre des Pensions déclare que l'intention n'est pas d'obliger les gens à travailler jusque 67 ans, il ment !

Si vous entrez sur le marché du travail à 26 ans après avoir fait des études universitaires, qu'il vous faut 42 ans de carrière pour pouvoir demander votre pension anticipée, vous vous retrouvez donc à l'âge de 68 ans, soit un an après l'âge légal et donc vous aurez bien travaillé jusqu'à 67 ans. Eh oui, la suppression de la bonification pour diplôme fait que votre compteur ne s'implémente qu'au moment où vous commencez à travailler.

Ce gouvernement veut nous faire mourir au travail et pour celles et ceux d'entre nous qui arriveront à prendre leur pension, si le montant de cette dernière est insuffisant, pour autant que nous ayons une carrière complète (45 ans d'activité) ou atteint l'âge de la pension légale (65, 66 ou 67 ans), il nous sera toujours possible de cumuler avec les revenus d'un travail pour autant que notre santé le permette...

Dans le cas contraire, il devrait nous rester la charité, à défaut d'une sécurité sociale digne de ce nom...

Dossier réalisé avec le concours du Camarade Roland Vansainge

Quel rôle les interlocuteurs sociaux peuvent-ils encore jouer ?

Communiqué de presse de la FGTB et du Front commun du 23 mars 2015

La pension à 67 ans n'est pas une solution

Alors qu'il s'était engagé à organiser une véritable concertation avec les interlocuteurs sociaux concernant les pensions des secteurs public et privé, le gouvernement ne désire pas que le futur Comité national des Pensions prenne position sur le relèvement de l'âge de la pension à 67 ans et préfère diviser les dossiers. Après avoir supprimé le bonus pension, après le saut d'index sur tous les revenus de remplacement, y compris les pensions, après avoir décidé en Conseil des Ministres de supprimer la bonification pour diplôme dans le calcul de la pension des travailleurs du secteur public, le gouvernement veut passer à la vitesse supérieure.

Le Ministre Bacquelaine a demandé cette après-midi au Comité de gestion de l'Office national des Pensions (ONP), de se prononcer sur une des mesures phare de ce gouvernement : le report de l'âge de la pension à 67 ans. Le Ministre n'attend donc pas la Conférence nationale sur les pensions, qui est en conséquence partiellement vidée de sa substance. Pourtant, l'accord gouvernemental stipulait bien que : « *Les modalités concernées feront objet des concertations au sein du Comité national des Pensions* ». Ce Comité n'a même pas encore été créé.

Les organisations syndicales, en front commun, s'opposent à ce report de l'âge de la pension à 67 ans. Pas pour le plaisir de dire « non » ou parce qu'elles sont par principe opposées à une réforme des pensions, mais parce que cette réforme est socialement injuste et économiquement absurde.

Socialement injuste parce que les mesures imposées par le gouvernement appauvriront tous les pensionnés. Parmi ceux-ci, une majorité de femmes déjà largement sanctionnées en matière de salaires et de pensions. Pour rappel, la Belgique a déjà les pensions parmi les plus basses d'Europe. Le saut d'index, la suppression du bonus pension et le détricotage des pensions des services publics ne feront qu'augmenter le nombre de pensionnés pauvres.

Socialement injuste aussi parce qu'obliger les plus anciens à travailler jusqu'à 67 ans, c'est encore repousser l'accès au travail pour les plus jeunes et les 600 000 chômeurs de ce pays.

Économiquement absurde parce que vouloir obliger à travailler plus longtemps augmentera les dépenses de sécurité sociale liées aux allocations d'invalidité et aux chômeurs âgés.

Enfin, les organisations syndicales jugent cette mesure dangereuse pour la santé des travailleurs. En Belgique, l'espérance de vie en bonne santé est de 64,85 ans à la naissance (64,3 ans pour les hommes et 65,4 ans pour les femmes). Elle est nettement moins élevée pour les personnes dont la situation économique et sociale est pénible. De nombreux travailleurs usés par des conditions de travail éprouvantes ne parviendront pas à tenir le coup aussi longtemps.

Pour tous ces motifs, nous nous opposons au report de l'âge de la pension à 67 ans !

Face à l'attitude du gouvernement, le front commun syndical entreprendra toutes les actions nécessaires permettant la prise en compte des intérêts de tous les travailleurs et l'amélioration de la situation de tous les pensionnés du pays. ■

SUPPRIMER LE STATUT COHABITANT !

Le secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale, Bart Tommelein (Open VLD), veut rendre possibles les contrôles à l'improviste chez les chômeurs soupçonnés de fraude au domicile. Sont principalement visées les fausses domiciliations, soit de personnes n'habitant en réalité pas en Belgique, soit de personnes se déclarant isolées alors qu'elles sont en fait cohabitantes.

Yves Martens, du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, fait le point pour nous sur ce dossier.

À l'heure actuelle (et depuis 2000), ce contrôle suit une procédure bien définie : sur base de soupçons, une convocation est émise par l'ONEM, mentionnant le motif du contrôle. Après cet entretien, et si les soupçons de fraude subsistent toujours, une proposition est faite au chômeur d'une visite domiciliaire qu'il doit une première fois accepter par écrit. Celle-ci est ensuite annoncée 10 jours à l'avance et le chômeur donne un deuxième accord par écrit au moment de la visite.

Dans les faits, la visite à domicile n'est quasi jamais nécessaire (en 2014 une centaine sur 32 536 investigations), en particulier pour coincer les chômeurs vivant hors de Belgique. En effet, si une personne vit en réalité à l'étranger, elle ne pourra se rendre dans les temps à la convocation à l'ONEM et sera suspendue dès le lendemain de l'absence à ce rendez-vous. Reste la question des personnes se déclarant isolées alors qu'elles sont en fait cohabitantes. On prétend que cette fausse déclaration vise à toucher une allocation plus élevée. En réalité, c'est une manière de voir les choses qui est inexacte. En effet, le cohabitant (qui, le plus souvent, est une cohabitante), quand il/elle travaille, cotise de la même façon que tous les autres travailleurs. Dans un système d'assurance comme l'est le chômage, il n'est pas acceptable qu'après avoir cotisé pleinement,

l'assuré(e) reçoive ensuite une indemnisation moindre sous prétexte qu'il vit avec quelqu'un. Imaginez si votre assureur auto ne prenait en charge que la moitié des dégâts causés par un accident à votre véhicule parce que vous êtes marié(e) ! Personne ne l'accepterait ! C'est pourtant comme cela que fonctionne l'assurance chômage depuis 1981 !

Individualiser les droits

Depuis, de nombreuses associations, en particulier féministes, revendiquent l'individualisation des droits et donc la suppression de ce statut cohabitant. Car, outre qu'il est contraire à la logique d'assurance, il place de nombreuses personnes dans des situations de précarité insupportables. C'est ainsi que, pour ne pas percevoir 400 euros de moins, certains vont par exemple se domicilier à une adresse où ils n'ont qu'une boîte aux lettres. Celle-ci leur sera souvent louée chère (autour de 250 euros). Cette « fraude » va donc surtout profiter à quelqu'un qui exploite la précarité du chômeur, alors que ce dernier a besoin de ce petit surplus pour survivre. Avant d'être une « fraude », il s'agit donc d'abord et avant tout d'une discrimination. La façon dont on la pourchasse est déjà très intrusive et viole clairement la vie privée. Réinstaurer les visites à domicile inopinées ne ferait qu'aggraver cette situation et est disproportionné en regard de l'objectif poursuivi.

Rien à se reprocher, rien à craindre ?

Il est par ailleurs faux de prétendre que « ceux qui n'ont rien à se reprocher n'ont rien à craindre » comme l'ont clamé plusieurs représentants MR (dont Denis Ducarme) ou le cdH Maxime Prévot. En effet, une partie du ciblage se fait sur l'analyse des consommations d'énergie des chômeurs. Ce qui suppose la définition d'une norme en dessous et au-dessus de laquelle une consommation d'énergie serait considérée comme « anormale ». Or, la consommation d'énergie d'un ménage est extrêmement dépendante

de nombreux facteurs tels que l'état et la taille du logement, les équipements présents et les habitudes de consommation. Très souvent, les allocataires sociaux sont locataires de logements mal isolés très énergivores. Inversement, une sous-consommation peut être due à de graves situations de privation de chauffage.

Plusieurs propositions ont été formulées depuis plus de 30 ans pour mettre fin à cette discrimination et donc pour supprimer le statut cohabitant. Un avis de la Cour des comptes, datant de 2012, a chiffré l'individualisation des droits en aide et sécurité sociale couplée au relèvement de toutes les allocations au moins au niveau du seuil de pauvreté à une somme oscillant entre 5 et 8 milliards d'euros. Ceci alors qu'une véritable lutte contre la fraude fiscale rapporterait selon une étude l'ULB la somme bien plus forte de 20 milliards !

N'hésitez pas à consulter le site et la revue du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion : www.ensemble.be ■



Illustration de Titom, mise à disposition selon la licence Creative Commons by-nc-nd 2.0 www.titom.be

Team building

Team building : mot d'origine anglaise signifiant construction d'équipe. Ce concept est né au début des années 1980. Son objectif principal est de resserrer les liens de l'équipe et sa stratégie vise à dépasser les conflits d'intérêts (donc toute lecture de classe) pour susciter l'identification du personnel à l'entreprise et obtenir un consensus sur des objectifs prioritaires.

Le Team Building fait partie de ces outils du management qui œuvrent à l'adhésion à la culture d'entreprise et les services publics ont pu y goûter.

Les pays anglo-saxons, en premier, ont mis en avant le régime de New Public Management, soit la nouvelle gestion publique, supposée introduire dans le secteur public les recettes du secteur privé. Et sous le masque vertueux de l'efficacité et du résultat, ces techniques de gestion ont été mises en œuvre.

Cette gestion se base sur les méthodes managériales du privé, où la concurrence est le modèle général, et où toute activité devient objet de mesure et de calcul de la rentabilité.

Cette introduction exclusive de critères issus du privé dans le secteur public se manifeste notamment par l'apparition de tableaux de bord et la prolifération des outils du management moderne. Le travailleur se voit jaugé à l'aune du nombre de dossiers traités.

La qualité de l'accueil et la complexité variable des dossiers n'entrent pas en ligne de compte.

Éloge de l'effort ?

Les valeurs de performance et de productivité sont mises en avant, avec l'instauration de la concurrence et de la responsabilité personnelle, l'éloge de l'effort et de la récompense. Les critères d'efficacité et de rentabilité, les techniques d'évaluation, s'imposent partout comme autant d'évidences indiscutables.

Cette introduction de critères privés entraîne à sa suite des valeurs et des pratiques qui, via le développement d'une bureaucratie qui lui est propre

(audits, task forces...), vont pénétrer jusqu'au cœur du service public. La nouvelle gestion publique témoigne donc du « remplacement du jugement, de l'éthique et du contrôle professionnels par les pratiques du management assimilées en bloc

– audit, inspection, surveillance, efficacité, rentabilité – en dépit du fait que ni le rôle public ni les objectifs d'utilité publique des fonctionnaires ne peuvent être adéquatement redéfinis ou évalués en ce sens »¹.

Cette métamorphose de l'appareil public se traduit aussi par la fixation d'objectifs inatteignables, par l'établissement de classements dénués de toute pertinence sociale, par la surveillance perpétuelle, par l'hypertrophie des procédures et le

cloisonnement des tâches.

En fin de compte, l'agent public se résume de plus en plus à sa production évaluable. Cette gestion évince la dimension qualitative du travail. Et comme l'évaluation finit par commander toute l'activité, elle induit également un autre danger : « *le contrôle requiert un management étendu. Outre la marchandisation, il s'agit ici de la deuxième plaie : la fonction principale de la couche supérieure consiste à se maintenir par le contrôle permanent des autres* »².

Or, contrairement aux idées reçues, le management n'entraîne pas nécessairement l'innovation. La recherche du résultat et de l'efficacité s'accommode en effet mal de la prise de risque et de



tâtonnements et va plutôt promouvoir la répétition d'actes mécaniques.

Des services publics

« canada dry »

L'introduction des critères de ces critères de gestion et de leur lexique contraint le secteur public à adopter les réflexes du privé et brouille ainsi encore un peu plus la distinction entre les deux.

Le team building fait donc partie de ces outils d'un système qui rend fou et qui adresse constamment au travailleur des injonctions paradoxales comme par exemple le fait de devoir faire plus avec moins.

Un système qui rend fou par les injonctions qu'il donne et par les outils de gestion qui ont été construits pour traduire en chiffres la production et permettre une destruction sans nom des services publics.

Et pièce par pièce, ce processus a été mis en œuvre pour en arriver à ce que l'on pourrait appeler une version « canada dry » des services publics : ça en a le goût, ça en a l'odeur, mais ça n'est plus du service public. ■

1. Stuart Hall, *Le populisme autoritaire, Puissance de la droite et impuissance de la gauche au temps du thatchérisme et du blairisme*, Paris, Éditions Amsterdam, 2008, p. 188.

2. Paul Verhaeghe, *De neoliberale waanzin, efficiënt, flexibel en verstoord*, Brussel, VUB Press, 2012, p. 29.

Le team building fait partie des outils d'un système qui rend fou et qui adresse constamment au travailleur des injonctions paradoxales comme par exemple le fait de devoir faire plus avec moins.

À Bruxelles, la pauvreté se conjugue **au féminin pluriel** !

À l'occasion de son rapport annuel, l'Observatoire de la santé et du social bruxellois s'est demandé si la précarité et sa conséquence immédiate, la pauvreté, était liée à un sexe. La réponse n'étonnera aucun militant attentif à l'évolution régressive de notre système de protection sociale. À Bruxelles la pauvreté est majoritairement féminine et liée à la monoparentalité et tout aussi massivement issue de l'immigration.



L'originalité de l'évaluation tient au fait qu'elle repose à la fois sur des données statistiques rigoureuses et des entretiens. La parole des victimes, des laissées pour compte du marché du travail, revêt dès lors presque autant d'importance que celle développée par les experts en analyse statistique. Pauvreté et précarité en redéviennent des expériences quotidiennes et concrètes, intrinsèquement liées par un engrenage infernal mais logique.

Tout travailleur sait qu'un emploi de qualité, correctement payé lui donne accès non seulement au logement mais aussi aux prestations sociales qui lui sont liées ; à la santé ; à l'hygiène ; à l'alimentation ; à l'enseignement ; à la formation ; à la culture.

La précarité et la pauvreté d'une partie des Bruxelloises nous renvoient l'image des différents manques que provoque de façon quasi mécanique l'absence de services publics suffisamment présents et puissants pour faire barrage à la logique implacable du marché. La chose est évidente en matière de logement, elle l'est tout autant en matière d'emploi qu'il s'agisse, par exemple, d'offrir un service public de garde d'enfants suffisant,

particulièrement dans les communes pauvres ; ou de veiller à la qualité de l'emploi des moins qualifiées qui se retrouvent dans des régimes de temps partiel, précaires quand l'employeur ne leur laisse tout simplement pas d'autre choix que le travail au noir... ou la porte.

La vie quotidienne s'égrène donc entre débrouille (petits boulots, banques alimentaires, petites fraudes nécessaires causées par la misère...), pauvreté et dépendance vis-à-vis d'un compagnon, d'un employeur et/ou d'un service d'aide sociale public et de plus en plus souvent privé. La lecture du rapport invite à quelques réflexions :

1. Quelle que soit la sincérité de l'engagement de ces organismes privés, leur importance croissante signe une terrible régression en terme de droit, chèrement acquis par l'action des travailleurs, au profit d'un retour toujours dangereux à la charité privée.
2. Il est inapproprié à l'heure actuelle de parler de « risque » de pauvreté dans certaines situations, car le retrait du service public nous inviterait plutôt à parler de probabilité de pauvreté. Parler, comme on le fait trop souvent de risque dû à des accidents de la vie en devient non seulement indécent mais quasi mensonger.
3. L'exclusion a un sexe et une origine. C'est intolérable pour des militantes et militants syndicaux égalitaristes qui savent que l'exploitation des unes permet de faire pression sur le salaire des autres, d'autant plus quand l'éloge à tout va de la diversité peut cacher un racisme profond qui se cache derrière un discours méritocratique.
4. Les délégués et militants syndicaux doivent être particulièrement attentifs aux paramètres et critères statistiques qui leur sont présentés ; certains permettent mieux que d'autres de saisir la discrimination sexuelle.
5. L'évolution à Bruxelles sur plusieurs années n'incite guère à

l'optimisme. Sur tous les fronts la situation ne fait que s'aggraver et touche toutes les classes d'âge. Notre région est frappée d'un syndrome de chronicité de la précarité, entraînant la pauvreté du fait de la conditionnalité sans cesse croissante de l'accès aux revenus de remplacement.

6. Enfin la maigreur des budgets publics à Bruxelles et les transferts de tâches, notamment en matières d'emploi et d'allocations familiales, doivent nous inciter à la plus grande vigilance : la tentation est grande pour les autorités bruxelloises de réserver l'accès de certains services voire de certaines prestations aux plus pauvres ou aux plus précarisées : par exemple pour l'accès aux crèches publiques, au prétexte que la classe moyenne a d'autres possibilités.
7. Ce serait alors une régression majeure à la fois, pour le droit des femmes et le droit des travailleurs : le retour pur et simple à la maison pour les femmes, la garde familiale par les grands-parents (pour autant qu'eux-mêmes soient pensionnés ce qui est de moins en moins probable) voire la garde dans des services privés coûteux ou peu onéreux mais de piètres qualités, avec toutes les dérives et tous les risques que cela entraînerait pour les enfants.

Un scénario de cauchemar, Camarades ? Du tout, une simple probabilité qui incite la CGSP-Bruxelles à élever sa vigilance par rapport à ce phénomène social et à lutter pour des politiques correctrices des inégalités qui touchent spécifiquement citoyennes et travailleuses.

*Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP
avec la collaboration de Gratia Pungu
et de la Commission Femmes de l'IRB*

www.cgsp-acod-bru.be



Le gouvernement fait les poubelles

L'acharnement dont fait preuve ce gouvernement envers les sans-emploi est édifiant. Ils ne paieront jamais assez cher leur allocation. Il faudrait surprendre au saut du lit les chômeurs – décidément traités comme des éternels suspects, des citoyens de seconde zone. Une deuxième brosse à dents dans la salle de bains ? Un peignoir surnuméraire qui traîne ? Le deuxième oreiller est-il froissé ? Cherchez encore... Ils sont forcément en train de frauder, puisqu'ils sont au chômage.

La FGTB s'est battue pour supprimer les intrusions domiciliaires que les contrôleurs de l'ONEM menaient sans y être habilités. Elle a, grâce aux mobilisations menées avec les citoyens, les associations, obtenu gain de cause en 2000 et réussi à abolir une pratique humiliante... jusqu'à ce sinistre retour en arrière. Traquer les pauvres chez eux, par surprise : quel beau geste politique.

Parmi les personnes ciblées se trouvent les plus fragilisés, ceux qui n'auront pas la force de s'opposer à la visite quand on frappera à leur porte. Ceux qui ne savent pas qu'ils peuvent s'y opposer. Ceux qui verront leur vie privée bafouée alors qu'ils n'ont rien à se reprocher.

Pour vérifier la situation familiale des chômeurs, l'ONEM fonctionne actuellement sur base de convocations et d'entretiens avec les personnes concernées. Un système qui fait ses preuves puisque, chaque année, des cas de fausses déclarations ou d'erreurs sont mis à jour et sanctionnés. La mesure du gouvernement Michel n'a donc d'autre but que la stigmatisation des demandeurs d'emploi !

L'évasion fiscale révélée par l'affaire *Swissleaks* a fait perdre 6 milliards d'euros aux finances publiques. Cette « optimisation fiscale » était, elle, parfaitement légale. Les sommes dont il est question sont infiniment supérieures à celles qui pourraient être récupérées par les intrusions chez les chômeurs, sans priver quiconque de son repas ou de son toit. Mais quand le pot aux roses fut découvert, le gouvernement s'est tu dans toutes les langues.

Individualisation des droits

En Belgique, on peut soustraire 6 milliards d'euros à l'impôt sans enfreindre la loi. Mais la législation pénalise les chômeurs qui cohabitent. Contre toute logique, les allocations sont calculées en fonction de la situation familiale au lieu d'être calculées sur la situation professionnelle individuelle des travailleurs. Si chacun cotisait en fonction de sa propre

carrière, le mariage, le concubinage ou la cohabitation n'aurait pas d'influence sur le montant de l'allocation. Une femme dont le mari est prépensionné pourrait accepter un emploi sans que le revenu de son conjoint soit diminué. Un homme victime d'une restructuration ne verrait pas son allocation de chômage divisée par deux parce que sa femme travaille.

La FGTB wallonne ne cautionne pas la fraude. Mais elle revendique l'individualisation des droits sociaux : une mesure qui permettrait à chacun de bénéficier d'un accès égal aux prestations de Sécurité sociale, indépendamment de sa situation de ménage. L'individualisation des droits supprimerait de facto le problème des chômeurs cohabitants, puisque personne ne se verrait obligé de tricher pour bénéficier de ses droits.

Le gouvernement Michel, lui, choisit d'aller fouiller dans les poubelles des chômeurs. Demain, peut-être encouragera-t-il les citoyens à dénoncer leurs voisins, qu'ils soient chômeurs... ou non. ■

Communiqué de la FGTB wallonne du 5 mai 2015



28 avril, journée mondiale pour la santé et la sécurité au travail

Charge de travail élevée, objectifs irréalisables, rythme de travail imposé par des machines ou des logiciels, obligation de concurrencer les collègues, gadgets technologiques qui estompent la limite entre vie professionnelle et vie privée. Voilà le lot quotidien de nombreux travailleurs. Ceux-ci sont de plus en plus souvent contraints « d'aller dans le rouge ». Et dans ce cas, certains indicateurs comme le stress, le burn-out, l'absentéisme, le turn-over, etc., passent également au rouge.

Les temps modernes

L'enquête « Modern Times¹ » menée l'an dernier par la FGTB à l'occasion du 28 avril nous a appris que 74 % des travailleurs interrogés ne s'estimaient pas en état de maintenir le même rythme jusqu'à 65 ans (alors que le gouvernement souhaite relever l'âge de la retraite à 67 ans...).

La même enquête a démontré que 6 personnes interrogées sur 10 craignent que l'organisation du travail au sein de leur entreprise ne soit pas seulement à l'origine du stress et du burn-out, mais aussi de problèmes relationnels, de dépressions, de troubles du sommeil, de problèmes alimentaires, d'affections cutanées et de bien d'autres problèmes encore.

Une récente étude d'un secrétariat social (2015) indique que 64 % des travailleurs souffrent du stress. Soit 18,5 % de plus qu'en 2010. En outre, 97 % de travailleurs victimes de stress indiquent que ce stress est nuisible à leur santé. Un travailleur sur 10 dit avoir souffert de burn-out (9,2 %). Tous les travailleurs interrogés expliquent que la charge de travail a fortement augmenté au cours des dernières années (+8 %).

Les travailleurs doivent pouvoir effectuer leur travail sans mettre leur santé



en péril : une organisation du travail humaine, autonomie, respect, reconnaissance, formations, information... voilà ce dont nous avons besoin ! Investir dans le bien-être des travailleurs est bon pour la productivité et diminue les coûts liés à l'absentéisme, aux licenciements, aux conflits, aux assurances... Cela ne peut quand même pas laisser les employeurs indifférents.

Une solution ?

Une solution concrète consiste à accroître la prévention. La prévention dans tous les domaines de l'entreprise : cela signifie intervenir au préalable et donc veiller à ce que les problèmes ne surviennent pas. Si des problèmes se posent malgré tout, ils doivent être rapidement résolus.

C'est l'essence même de la dernière réglementation en matière de prévention des risques psychosociaux au travail que la FGTB a aidé à mettre en place.

Mais ce n'est pas encore suffisant.

La FGTB demande donc :

- La reconnaissance par le Fonds des maladies professionnelles des maladies liées au stress, et ce, pour TOUS les travailleurs de TOUS les secteurs. Ces maladies, tout comme le burn-out, sont en effet en bonne voie pour devenir LES maladies professionnelles du 21^e siècle. Et qui dit reconnaissance, dit augmentation des investissements en matière de prévention. Une approche préventive (mieux vaut prévenir que guérir) se traduit également par une diminution des coûts de la sécurité sociale.
- Un renforcement des services d'inspection, car la prévention prime par-

dessus tout. Il faut prévoir davantage d'inspecteurs et davantage de moyens pour veiller à ce que les entreprises respectent la législation en matière de risques psychosociaux.

Le 28 avril, journée mondiale pour la santé et la sécurité au travail

Une occasion d'attirer l'attention sur cette problématique autour de vous, dans votre entreprise, auprès de vos collègues...

Pour rappel

Le 28 avril a été reconnu par l'Organisation internationale du Travail (OIT) comme Journée internationale pour la sécurité et la santé au travail.

Ce jour-là, les syndicats commémorent les victimes d'accidents du travail : chaque année, environ 2 millions de travailleurs décèdent des suites d'un accident du travail, plus de 1,2 million de travailleurs sont blessés sur leur lieu de travail et plus de 160 millions de travailleurs tombent malades à cause de leur travail ou de leur lieu de travail.

L'initiative de cette journée de commémoration a été prise en 1966 par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et a été soutenue et internationalement reconnue par l'OIT en 2003.

À la demande de la FGTB, notre pays reconnaît officiellement cette journée depuis 2004. ■

1. http://www.abvv.be/web/guest/files-fr/-/file/2275184/&themes=structthe me07&p_1_id=10621

À quoi servent les économistes s'ils disent tous la même chose ?

(Source AFEP, Association française d'Économie politique)



La question semble pertinente, et après l'avoir lue on se demande pourquoi on ne se l'est pas posée plus tôt d'ailleurs... aussi chez nous !

L'économie, cette matière que l'on enseigne dans les universités, qui conditionne les orientations et les décisions des entreprises, petites ou grosses, qui conditionne aussi, dans une plus large mesure, la condition sociale des peuples quand elle guide leurs gouvernements ou l'Union européenne sur la voie de l'austérité, guidés par le dogme de cette science dite infaillible... cette science se sentirait-elle aujourd'hui en danger ?

C'est l'impression que cela donne en tout cas quand on voit la réaction de Jean Tirole, prix Nobel français de l'Économie en 2014, qui dès son discours d'intronisation à Stockholm, exhortait déjà la France à « *suivre la même voie que l'Allemagne ou la Suède, qui ont connu par le passé des moments difficiles mais qui ont déjà fait beaucoup de réformes...* »

Adeptes de l'assainissement des finances publiques et du redressement budgétaire, VRP d'un nouveau contrat de travail hyperflexible qui permettrait aux entreprises de licencier à moindre coût, il n'est pas étonnant que Jean Tirole ait écrit une lettre à Geneviève Fioraso (Secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur) pour bloquer le nouveau projet universitaire basé sur l'économie hétérodoxe ! Alors que l'AFEP avait obtenu de la même ministre, le lancement de cette nouvelle section pour 4 ans.

Kesako l'économie et les économistes hétérodoxes ?? Si on vous dit que c'est une tendance de chercheurs en économie opposés aux économistes traditionnels, dits... orthodoxes ! Et qui plaident (les hétérodoxes) pour une discipline plus ouverte sur les sciences humaines et moins mathématique, au contraire des premiers (les orthodoxes... vous suivez ?) qui croient dur comme fer à la régulation automatique et naturelle des marchés, là... vous avez tout compris.

Dans son courrier à la Ministre il fustigeait cette initiative qui « *promeut le relativisme des connaissances, antichambre de l'obscurantisme* », autant dire que la remise en question du modèle économique actuel pour remettre le facteur humain au centre d'un nouveau modèle de développement n'est pas encore à l'ordre du jour en France.

Et pourtant, si c'était la bonne voie ? Le modèle économique actuel n'est-il pas arrivé à ses limites ?

Il faut encore le répéter, depuis que l'argent crée de l'argent, sans donner de travail en contrepartie, l'équilibre des marchés, censé s'autoréguler, est en danger, tout comme les travailleurs qui sont par ailleurs les consommateurs d'aujourd'hui et de demain.

La mouvance économique que nous connaissons et que nous subissons n'est plus centrée que sur le profit pur et prône l'abandon de la redistribution des richesses sur la collectivité, collectivité qui fait pourtant la richesse de l'économie.

Dernièrement une hausse démesurée de la valeur d'une action en bourse a été constatée, l'action de la société « CUBA Beverage » a fait l'objet de multiples achats massifs d'actions, suite à l'annonce du futur rapprochement entre les USA et Cuba.

Probablement que ce futur rapprochement a fait supposer à d'avisés investisseurs... que le commerce des boissons cubaines allait exploser à l'avenir... Sauf que... CUBA Beverage n'a rien d'une société cubaine... il s'agit d'une société concurrente de Coca Cola ou PEPSI basée à Miami !

Cette anecdote montre bien les travers du système économique actuel, la mise sur les marchés de toutes sociétés et de tous produits et aussi l'attrance de l'argent facile pour tous, même pour les plus distraits...

Le Secrétariat fédéral

Blocage de l'indexation des salaires

Le sur les conséquences

Chacun sait qu'en CP326 les salaires sont adaptés mensuellement en fonction des fluctuations de « l'indice quadrimestriel santé » aussi appelé « indice lissé ».

Cet indice lissé est calculé en faisant la moyenne des quatre derniers indices santé et il est calculé à chaque fin de mois pour être ensuite appliqué sur les barèmes correspondant au mois suivant.

Ex. : la moyenne des mois de décembre (2014) -janvier-février-mars (2015) a été calculée fin mars et appliquée aux barèmes du mois d'avril.

Avec des chiffres :

• décembre 2014	100.40
• janvier 2015	100.61
• février 2015	100.89
• mars 2015	100.73
• Moyenne :	100.66

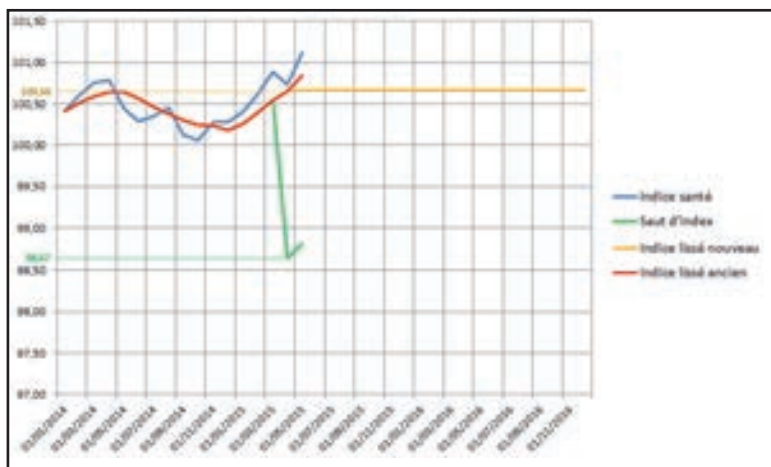
Cet indice a été appliqué sur les salaires d'avril 2015.

Nouvelle loi sur le saut d'index

« En vertu de la nouvelle loi, l'indice santé lissé est bloqué au niveau de mars 2015 (soit 100,66 points) tant que la moyenne arithmétique des indices santé des quatre derniers mois, multipliée par un facteur de 0,98 ne dépasse pas le niveau de mars 2015 ».

En pratique cela veut dire que les salaires n'évolueront plus tant que les futurs indices lissés multipliés par 0,98 n'atteindront pas la valeur actuelle de **100,66**.

Un graphique pour y voir plus clair :



Pour faire simple : la limite de 100.66 est matérialisée par la ligne orange et tant que la courbe verte (saut d'index) n'aura pas dépassé cette limite orange, **les salaires n'évolueront plus**.

Impact sur les salaires

La perte sera immédiate, les salaires seront bloqués plusieurs années.

La perte réelle sera équivalente à 2 % de salaire perdus chaque mois, jusqu'à la fin de carrière. Le 1^{er} ministre minimise les effets de ce saut d'index mais les chiffres sont tout autres :

Ex. : un jeune de 27 ans - CL8 (reste 40 ans de travail).

30 000 € de perte de salaire sur l'ensemble de la carrière.

Au-delà des salaires

Il ne faut pas oublier que les autres avantages dont l'évolution est liée à l'indice santé seront également bloqués tant que le saut de 2 % n'est pas effectué complètement.

Il s'agit de :

- l'assurance omnium (Ethias 22.100.000) ⇒ financement du fonds bloqué ;
- l'indemnité de mobilité ⇒ plus d'adaptation annuelle en juillet ;
- la franchise soins de santé ambulatoires ⇒ financement du fonds bloqué ;
- la dotation patronale à l'assurance hospitalisation ⇒ financement du fonds bloqué ;
- la franchise assurance hospitalisation ;
 - la dotation au fonds social ⇒ financement du fonds bloqué.

La FGTB saisit la Cour constitutionnelle

La FGTB a introduit un recours auprès de la Cour constitutionnelle pour faire annuler la loi sur le saut d'index et la loi sur la norme salariale, approuvée le mercredi 20 avril à la Chambre.

La norme salariale a été refusée par la FGTB parce qu'elle va à l'encontre de la liberté de négocier.

Marc Goblet : « *Nous ne sommes pas parvenus à l'empêcher. Ni par des actions. Ni par la concertation. Nous demandons donc à la Cour constitutionnelle de l'abolir* ».

Nous pourrions peut-être regretter que les actions se soient arrêtées au 15 décembre, s'il existait une chance de se faire entendre c'était à ce moment-là qu'il fallait le faire.

Face à un sourd il faut parler fort... Le gouvernement MR – N-VA est resté sourd à tout appel de modération dans sa politique d'ultra-droite, nous aurions peut-être dû parler plus fort...

Michel Houart

Quel est le commun entre McDo et Engie ?

Focus sur la presse... Le Vif l'Express du 9 mai 2015.

« Un nom jeune, court, qui claque ! », dixit Gérard Mestrallet, l'actuel PDG du groupe. Au-delà d'un positionnement plus « cool », cette annonce cristallise en réalité une volonté de changement plus fondamentale, officialisée quelques semaines plus tôt : le groupe va se réorganiser par zones géographiques et non plus par métiers.

Et c'est là que se dessine le lien avec le roi américain du burger qui, dans son cas, ne change pas mais qui vient d'annoncer une réorganisation similaire.

Pas évident pour autant de comparer des steaks hachés et de l'électricité ou du gaz. Mais ces annonces concomitantes illustrent les difficultés rencontrées par des géants mondiaux dans un contexte de rupture.

Pour Engie, la rupture se caractérise par trois éléments majeurs : une forte baisse de la demande d'énergie, une incertitude « régulatoire » qui dissuade les investissements, et une transition sociétale qui valorise davantage l'efficacité énergétique que la production (et la consommation) d'énergie.

Pour McDonald's aussi, c'est une tendance de fond qui est à l'œuvre, l'enseigne fait face depuis plus d'un an à une baisse continue de ses ventes, sur tous les marchés, alors que ses concurrents plus « sains » ou en tout cas, perçus comme tels, ne cessent de gagner du terrain.

Cette notion de perception est fondamentale. Ainsi, McDo n'est plus jugé « cool », et Engie semble aujourd'hui comprendre qu'il vaut mieux l'être...

Normal : sa relation avec les clients a fondamentalement changé. L'enjeu, pour les clients particuliers qui sont aussi

les plus rentables, n'est plus de faire signer un contrat de fourniture d'électricité ou de gaz.

Il s'agit de fournir une panoplie de services permettant d'optimiser leur consommation d'énergie, ce qui implique un lien émotionnel avec la marque beaucoup plus fort.

Voilà sans doute ce qui a poussé tant McDonald's qu'Engie à revenir à une structure plus proche de leurs marchés géographiques : le lien avec le client. Certes, une structure très centralisée permet de réduire les coûts ; mais cette économie est vaine si les clients sont insatisfaits.

Une structure basée sur des regroupements de marchés similaires, dirigés chacun par une seule personne, permettra une meilleure réactivité, a déclaré en substance Steve Easterbrook, le tout nouveau CEO de McDo.

De leur côté, Gérard Mestrallet et Isabelle Kocher - appelée à lui succéder fin d'année - insistent sur la logique de « territoires », qui correspond aussi à un rapprochement du client et à une gestion beaucoup plus décentralisée de l'énergie.

L'article du Vif au complet ici →



BARÈME NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

BARÈME ANCIENS STATUTS

		ANCIENNETÉ - ANCIENNETÉ																					
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32
1.647,67	ELS																						
05/2016	1,0066																						
CLASSE	TENSION SPANNING	100	104	108	112	116	120	123	126	129	132	135	138	141	144	147	150	152	154	156	158	160	162
1	210	3.482,95	3.622,26	3.761,58	3.900,90	4.040,21	4.179,53	4.284,02	4.388,50	4.493,00	4.597,48	4.701,97	4.806,46	4.910,95	5.015,43	5.119,93	5.224,42	5.294,07	5.363,73	5.433,40	5.503,05	5.572,71	5.642,37
2	197	3.267,33	3.398,03	3.528,72	3.659,41	3.790,11	3.920,80	4.018,82	4.116,84	4.214,86	4.312,88	4.410,90	4.508,92	4.606,94	4.704,96	4.802,98	4.900,99	4.966,34	5.031,69	5.097,04	5.162,39	5.227,74	5.293,08
3	185	3.088,31	3.191,04	3.313,77	3.436,50	3.559,24	3.681,97	3.774,02	3.866,07	3.958,11	4.050,17	4.142,22	4.234,26	4.326,32	4.418,36	4.510,41	4.602,46	4.663,83	4.725,19	4.786,56	4.847,93	4.909,29	4.970,66
4	174	2.885,87	3.001,30	3.116,74	3.232,17	3.347,61	3.463,04	3.549,61	3.636,19	3.722,77	3.809,35	3.895,92	3.982,50	4.069,07	4.155,65	4.242,23	4.328,80	4.386,52	4.444,24	4.501,96	4.559,67	4.617,38	4.675,10
5	164	2.720,01	2.828,82	2.937,61	3.046,41	3.155,22	3.264,01	3.345,62	3.427,22	3.508,82	3.590,42	3.672,02	3.753,62	3.835,22	3.916,82	3.998,42	4.080,02	4.134,42	4.188,82	4.243,22	4.297,62	4.352,03	4.406,42
6	156	2.587,33	2.690,82	2.794,31	2.897,81	3.001,30	3.104,80	3.182,42	3.260,04	3.337,65	3.415,27	3.492,89	3.570,51	3.648,13	3.725,76	3.803,38	3.881,00	3.932,75	3.984,49	4.036,23	4.087,98	4.139,72	4.191,47
7	150	2.487,82	2.587,33	2.686,85	2.786,36	2.885,87	2.985,38	3.060,01	3.134,65	3.209,28	3.283,92	3.358,55	3.433,19	3.507,82	3.582,46	3.657,09	3.731,73	3.781,48	3.831,24	3.881,00	3.930,75	3.980,51	4.030,27
8	145	2.404,89	2.501,09	2.597,28	2.693,48	2.789,67	2.885,87	2.968,01	3.030,16	3.102,31	3.174,45	3.246,60	3.318,75	3.390,89	3.463,04	3.535,19	3.607,33	3.655,43	3.703,53	3.751,63	3.799,72	3.847,82	3.895,92
9	140	2.321,96	2.414,84	2.507,72	2.600,60	2.693,48	2.786,36	2.856,02	2.925,67	2.995,33	3.064,99	3.134,65	3.204,31	3.273,97	3.343,62	3.413,28	3.482,95	3.529,38	3.575,83	3.622,26	3.668,70	3.715,14	3.761,58
10	135	2.239,03	2.328,60	2.418,16	2.507,72	2.597,28	2.686,85	2.754,02	2.821,19	2.888,36	2.955,53	3.022,70	3.089,87	3.157,04	3.224,21	3.291,38	3.358,55	3.403,33	3.448,12	3.492,89	3.537,68	3.582,46	3.627,23
11	130	2.166,11	2.242,35	2.328,60	2.414,84	2.501,09	2.587,33	2.652,01	2.716,69	2.781,38	2.846,06	2.910,74	2.975,43	3.040,11	3.104,80	3.169,48	3.234,17	3.277,29	3.320,41	3.363,52	3.406,65	3.449,77	3.492,89
12	125	2.073,18	2.156,11	2.239,03	2.321,96	2.404,89	2.487,82	2.550,01	2.612,21	2.674,41	2.736,60	2.798,79	2.860,99	2.923,19	2.985,38	3.047,57	3.109,77	3.151,23	3.192,69	3.234,17	3.275,63	3.317,09	3.358,55
13	120	1.990,25	2.069,86	2.149,47	2.229,09	2.308,70	2.388,30	2.448,01	2.507,72	2.567,42	2.627,14	2.686,85	2.746,55	2.806,26	2.865,96	2.925,67	2.985,38	3.025,19	3.064,99	3.104,80	3.144,60	3.184,41	3.224,21
14	115	1.907,33	1.983,62	2.059,92	2.136,21	2.212,50	2.288,79	2.346,01	2.403,23	2.460,45	2.517,67	2.574,89	2.632,11	2.689,33	2.746,55	2.803,77	2.860,99	2.899,14	2.937,28	2.975,43	3.013,58	3.051,72	3.089,87
KLASSE	100	1.658,54	1.724,89	1.791,22	1.857,57	1.923,91	1.990,25	2.040,01	2.089,76	2.139,52	2.189,27	2.239,03	2.288,79	2.338,54	2.388,30	2.438,06	2.487,82	2.520,99	2.554,16	2.587,33	2.620,50	2.653,67	2.686,85

SALAIRES INDEXES (indice quadrimestriel santé lissé) Montants en euro
GEINDEEERDE LONEN (viermaandelijkse gezondheidsindex) Bedragen in euro

du forfait d'index ancien: 142,69

de vroegere indexforfait: 142,69

BARÈME MINIMUM SECTORIEL AGENTS N.C.T. CP326

(Non applicable pour EBL - LABORELEC)

INDEX	Klasse - Classe																1822,87			
	14 - 13		12 - 11		10		9		8		7		6 - 5		4 - 3			2 - 1		05/2015
Anc	HA1	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2	NORM	
40	2293.63	2752.36	2339.50	2807.40	2433.55	2920.26	2582.00	3098.40	2759.13	3310.96	2971.58	3565.90	3215.54	3858.65	3512.01	4214.41	3884.64	4661.57	100.00	120.00
39	2293.63	2752.36	2339.50	2807.40	2433.55	2920.26	2582.00	3098.40	2759.13	3310.96	2971.58	3565.90	3215.54	3858.65	3512.01	4214.41	3884.64	4661.57	100.00	120.00
38	2293.63	2752.36	2339.50	2807.40	2433.55	2920.26	2582.00	3098.40	2759.13	3310.96	2971.58	3565.90	3215.54	3858.65	3512.01	4214.41	3884.64	4661.57	100.00	120.00
37	2293.63	2752.36	2339.50	2807.40	2433.55	2920.26	2582.00	3098.40	2759.13	3310.96	2971.58	3565.90	3215.54	3858.65	3512.01	4214.41	3884.64	4661.57	100.00	120.00
36	2293.63	2752.36	2339.50	2807.40	2433.55	2920.26	2582.00	3098.40	2759.13	3310.96	2971.58	3565.90	3215.54	3858.65	3512.01	4214.41	3884.64	4661.57	100.00	120.00
35	2293.63	2751.75	2339.50	2806.75	2433.55	2919.62	2582.00	3097.70	2759.13	3310.20	2971.58	3565.09	3215.54	3857.78	3512.01	4213.47	3884.64	4660.47	100.00	119.97
34	2293.63	2751.75	2339.50	2806.75	2433.55	2919.62	2582.00	3097.70	2759.13	3310.20	2971.58	3565.09	3215.54	3857.78	3512.01	4213.47	3884.64	4660.47	100.00	119.97
33	2293.63	2724.50	2339.50	2778.96	2433.55	2890.71	2582.00	3067.03	2759.13	3277.43	2971.58	3529.79	3215.54	3819.58	3512.01	4171.75	3884.64	4614.33	100.00	118.79
32	2293.63	2724.50	2339.50	2778.96	2433.55	2890.71	2582.00	3067.03	2759.13	3277.43	2971.58	3529.79	3215.54	3819.58	3512.01	4171.75	3884.64	4614.33	100.00	118.79
31	2293.63	2697.52	2339.50	2751.45	2433.55	2862.09	2582.00	3036.86	2759.13	3244.98	2971.58	3494.84	3215.54	3781.76	3512.01	4130.45	3884.64	4568.64	100.00	117.61
30	2293.63	2697.52	2339.50	2751.45	2433.55	2862.09	2582.00	3036.86	2759.13	3244.98	2971.58	3494.84	3215.54	3781.76	3512.01	4130.45	3884.64	4568.64	100.00	117.61
29	2293.63	2670.81	2339.50	2724.21	2433.55	2833.75	2582.00	3006.59	2759.13	3212.85	2971.58	3460.24	3215.54	3744.32	3512.01	4089.55	3884.64	4523.41	100.00	116.44
28	2293.63	2670.81	2339.50	2724.21	2433.55	2833.75	2582.00	3006.59	2759.13	3212.85	2971.58	3460.24	3215.54	3744.32	3512.01	4089.55	3884.64	4523.41	100.00	116.44
27	2293.63	2644.37	2339.50	2697.24	2433.55	2805.69	2582.00	2976.82	2759.13	3181.04	2971.58	3425.98	3215.54	3707.25	3512.01	4049.06	3884.64	4478.62	100.00	115.29
26	2293.63	2644.37	2339.50	2697.24	2433.55	2805.69	2582.00	2976.82	2759.13	3181.04	2971.58	3425.98	3215.54	3707.25	3512.01	4049.06	3884.64	4478.62	100.00	115.29
25	2293.63	2618.19	2339.50	2670.53	2433.55	2777.91	2582.00	2947.35	2759.13	3149.54	2971.58	3392.06	3215.54	3670.54	3512.01	4008.97	3884.64	4434.28	100.00	114.15
24	2293.63	2618.19	2339.50	2670.53	2433.55	2777.91	2582.00	2947.35	2759.13	3149.54	2971.58	3392.06	3215.54	3670.54	3512.01	4008.97	3884.64	4434.28	100.00	114.15
23	2293.63	2592.27	2339.50	2644.09	2433.55	2750.41	2582.00	2918.17	2759.13	3118.36	2971.58	3358.48	3215.54	3634.20	3512.01	3969.28	3884.64	4390.38	100.00	113.02
22	2293.63	2592.27	2339.50	2644.09	2433.55	2750.41	2582.00	2918.17	2759.13	3118.36	2971.58	3358.48	3215.54	3634.20	3512.01	3969.28	3884.64	4390.38	100.00	113.02
21	2293.63	2566.60	2339.50	2617.91	2433.55	2723.18	2582.00	2889.28	2759.13	3087.49	2971.58	3325.23	3215.54	3598.22	3512.01	3929.98	3884.64	4346.91	100.00	111.90
20	2293.63	2566.60	2339.50	2617.91	2433.55	2723.18	2582.00	2889.28	2759.13	3087.49	2971.58	3325.23	3215.54	3598.22	3512.01	3929.98	3884.64	4346.91	100.00	111.90
19	2293.63	2516.27	2339.50	2566.58	2433.55	2669.78	2582.00	2832.63	2759.13	3026.95	2971.58	3260.03	3215.54	3527.67	3512.01	3852.92	3884.64	4261.68	100.00	109.71
18	2293.63	2516.27	2339.50	2566.58	2433.55	2669.78	2582.00	2832.63	2759.13	3026.95	2971.58	3260.03	3215.54	3527.67	3512.01	3852.92	3884.64	4261.68	100.00	109.71
17	2293.63	2466.93	2339.50	2516.25	2433.55	2617.43	2582.00	2777.09	2759.13	2987.60	2971.58	3196.11	3215.54	3458.50	3512.01	3777.37	3884.64	4178.12	100.00	107.56
16	2293.63	2466.93	2339.50	2516.25	2433.55	2617.43	2582.00	2777.09	2759.13	2987.60	2971.58	3196.11	3215.54	3458.50	3512.01	3777.37	3884.64	4178.12	100.00	107.56
15	2259.98	2418.56	2305.18	2466.91	2397.86	2566.11	2544.13	2722.64	2718.69	2909.41	2928.00	3133.44	3168.39	3390.69	3460.50	3703.30	3827.67	4096.20	98.53	105.45
14	2237.60	2418.56	2282.36	2466.91	2374.12	2566.11	2518.94	2722.64	2691.77	2909.41	2899.01	3133.44	3137.02	3390.69	3426.24	3703.30	3789.77	4096.20	97.56	105.45
13	2215.45	2371.14	2259.76	2418.54	2350.61	2515.79	2494.00	2669.25	2665.12	2852.36	2870.31	3072.00	3105.96	3324.21	3392.32	3630.69	3752.25	4015.88	96.59	103.38
12	2193.51	2371.14	2237.39	2418.54	2327.34	2515.79	2469.31	2669.25	2638.73	2852.36	2841.89	3072.00	3075.21	3324.21	3358.73	3630.69	3715.10	4015.88	95.64	103.38
11	2171.79	2324.65	2215.24	2371.12	2304.30	2466.46	2444.86	2444.86	2612.60	2796.43	2813.75	3011.76	3044.76	3259.03	3295.48	3559.50	3678.32	3937.14	94.69	101.35
10	2150.29	2324.65	2193.31	2371.12	2281.49	2466.46	2420.65	2616.91	2586.73	2796.43	2785.89	3011.76	3014.61	3259.03	3292.55	3559.50	3641.90	3937.14	93.75	101.35
9	2129.00	2266.94	2171.59	2302.06	2258.90	2394.62	2396.68	2540.69	2561.12	2714.98	2758.31	2924.04	2984.76	3164.11	3259.95	3455.83	3605.64	3822.47	92.82	98.40
8	2107.92	2234.59	2150.09	2279.27	2236.53	2370.91	2372.95	2515.53	2535.76	2688.10	2731.00	2895.09	2955.21	3132.78	3227.67	3421.61	3570.14	3784.62	91.90	97.43
7	2087.05	2169.50	2128.80	2182.88	2214.39	2301.85	2349.46	2442.26	2510.65	2609.81	2703.96	2810.77	2925.95	3041.53	3195.71	3321.95	3534.79	3674.39	90.99	94.59
6	2066.39	2148.02	2107.72	2190.97	2192.47	2279.06	2326.20	2418.08	2485.79	2583.97	2677.19	2782.94	2896.98	3011.42	3164.07	3289.06	3499.79	3638.01	90.09	93.65
5	2025.87	2085.46	2066.39	2127.16	2149.48	2212.68	2242.68	2370.59	2437.05	2508.71	2624.70	2701.88	2840.10	2923.71	3102.03	3193.26	3431.17	3532.05	88.33	90.92
4	1986.15	2064.81	2025.87	2106.10	2107.33	2190.77	2235.87	2324.41	2389.26	2483.87	2573.24	2675.13	2784.49	2994.76	3041.21	3161.64	3363.89	3497.08	86.59	90.02
3	1947.21	1985.39	1986.15	2025.10	2066.01	2106.51	2192.03	2235.01	2342.41	2388.34	2522.78	2572.24	2729.89	2783.42	2981.58	3040.04	3297.93	3362.58	84.90	86.56
2	1909.03	1948.46	1947.21	1985.39	2025.50	2065.21	2149.05	2191.19	2296.48	2341.51	2473.31	2521.80	2676.36	2728.84	2923.12	2980.43	3232.26	3296.65	83.23	84.86
1	1871.60	1871.60	1909.03	1909.03	1985.78	1985.78	2106.91	2106.91	2251.45	2251.45	2424.81	2424.81	2623.88	2623.88	2865.80	2865.80	3169.86	3169.86	81.60	81.60
0	1834.90	1834.90	1871.60	1871.60	1946.84	1946.84	2065.60	2065.60	2207.30	2207.30	2377.26	2377.26	2572.43	2572.43	2809.61	2809.61	3107.71	3107.71	80.00	80.00

SALAIRES INDEXES (indice quadrimestriel santé lissé) Montants en GEINDEXEERDE LONEN (viermaandelijks gezondheidsindex)



À LIRE

**Joyeux bordel !**

La boîte à outils indispensable du militantisme créatif ! Si vous espérez un monde plus beau, plus juste, plus joyeux sans pour autant savoir comment vous y prendre ce livre est pour vous ! Manifeste du farceur, mode d'emploi de l'action directe façon Greenpeace, manuel d'entraînement à l'organisation des masses, à la pédagogie et aux pratiques émancipatrices, il a été pensé par des activistes du monde entier. *Joyeux bordel* présente des dizaines de tactiques - de la Flash mob à l'occupation non-violente en passant par la grève de la dette ou différents canulars. Le manuel indispensable qui reprend nombre de principes et théories fondateurs de l'action militante, afin que chacun puisse concevoir ses propres actions créatives...

Andrew Boyd est un auteur américain, humoriste et vétéran des campagnes créatives pour le changement social. Il a cofondé Agit-Pop Communications, une agence de « communication au service de la subversion. »

Dave Oswald Mitchell est un auteur américain, rédacteur en chef et chercheur.

Andrew Boyd et David Oswald Mitchell, *Joyeux bordel : tactiques, principes et théories pour faire la révolution*, Éd. Les Liens qui Libèrent, Paris, mars 2015, 256 pages, 16 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités • Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Les raisons de la colère
- 4 /** Pension • Travailler plus longtemps pour une pension moindre !
- 6 /** Chasse aux chômeurs • Supprimer le statut cohabitant !
- 7 /** Le mot qui pue • Team building
- 8 /** IRB • À Bruxelles, la pauvreté se conjugue au féminin pluriel !
- 9 /** Chasse aux chômeurs • Le gouvernement fait les poubelles
- 10 /** CPPT • 28 avril, journée mondiale pour la santé et la sécurité au travail

www.cgspwallonne.be

Infos GAZELCO

- 11 /** Édito • À quoi servent les économistes s'ils disent tous la même chose ?
- 12 /** Blocage de l'indexation des salaires • Le point sur les conséquences
- 13 /** Quel est le point commun entre McDo et Engie ?
- 14 /** Tableaux • Barèmes
- 16 /** À lire

www.gazelco.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11